

Séance du 04 juin 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 mai 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; M. Lozano, Mme Castel, M. Pommiez, Mme Chevrel, M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin, MM. Arandia, Saussie, Causse, Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Durruty, Mme Dumas à M. le Maire, M. Labayle à M. Etchegaray, Mme Boé à M. Escapil-Inchauspé, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE - Lancement de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 et de la Charte de la Participation Citoyenne.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

☞ Changements climatiques, 6^{ème} crise d'extinction de la biodiversité, pollution, augmentation des déchets, inégalités entre les continents et dans nos sociétés, surexploitation des ressources naturelles... nos modes de vie actuels entraînent de nombreux dérèglements qui se répercutent sur l'ensemble de la planète.

Face à ce constat est apparue la nécessité de concilier le développement économique avec les préoccupations sociales et environnementales, afin que le développement devienne durable, c'est-à-dire qu'il puisse répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité pour les générations futures de répondre à leurs besoins.

C'est donc une solidarité intra et intergénérationnelle qu'il s'agit de promouvoir autour de piliers indissociables que sont l'économie, le social, l'environnement et la culture. Le développement durable, ou soutenable, consiste à trouver un équilibre entre la performance économique, dans un environnement sain et tout en garantissant des conditions de vie acceptables pour tous. Ainsi, notre société entame une profonde mutation sociologique, économique, écologique et culturelle, qu'il convient d'anticiper plutôt que de subir.

C'est pourquoi le sommet de la Terre de Rio en 1992 a adopté une série d'engagements en faveur du développement durable organisé autour de 21 engagements pour le XXI^e siècle. Ce document a été adopté par 49 pays (Action 21). Cette approche d'Action 21 a été reprise notamment au niveau des territoires sous la forme d'Agenda 21.

Cet outil préconise non seulement de penser le développement de façon globale, mais aussi d'agir à l'échelle locale. Car, si les enjeux sont mondiaux, c'est au niveau de chaque territoire que la politique de développement durable doit se mettre en œuvre et décliner les engagements internationaux. Ainsi, le chapitre 28 de l'Agenda 21 mondial est-il entièrement consacré aux collectivités locales qui doivent, à l'échelle de leurs territoires, préparer un Agenda 21.

☞ Afin que ses politiques convergent toutes vers le développement durable, la France a lancé en mai 2007 un Grenelle de l'Environnement. Celui-ci doit permettre de créer les conditions favorables à l'émergence de cette nouvelle donne française en faveur de l'environnement et du développement durable.

La Loi Grenelle 1 a définitivement été adoptée le 10 février 2009 par le Sénat. Le projet de loi de transition environnementale, dit Grenelle 2, est actuellement en cours de finalisation. Cette loi doit décliner en mesures concrètes les engagements pris dans le Grenelle 1.

☞ C'est dans ce contexte que la Ville de Bayonne a émis la volonté de s'engager dans le développement durable de son territoire, à travers notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. Il s'agit ainsi de guider l'action communale à partir de l'ensemble des principes du développement soutenable, qui seront intégrés dans les politiques publiques de la ville. L'Agenda 21 de Bayonne s'inscrira dans le cadre de la Stratégie Nationale du Développement Durable développée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT) et les engagements pris dans le Grenelle de l'Environnement

Afin de se donner les moyens d'élaborer son Agenda 21, Bayonne a choisi d'intégrer les réseaux existants pour bénéficier de l'expertise d'experts et de profiter au quotidien de l'expérience d'autres collectivités lancées dans cette même démarche en adhérant à deux associations, l'une nationale et l'autre européenne, que sont 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable) et Energie Cités (cf délibération du 05 février 2009).

☞ Le succès d'un Agenda 21 dépend de la mobilisation de tous les acteurs du territoire, qu'ils soient élus, socioprofessionnels ou associatifs, et bien entendu des habitants. Pour cette raison, la porte d'entrée choisie par Bayonne pour élaborer son Agenda 21 est celle de la gouvernance territoriale : elle se traduira par la co-élaboration d'une Charte de la Participation Citoyenne avec les Bayonnais, qui servira de base pour la concertation menée tout au long de la démarche Agenda 21.

La démarche d'élaboration de l'Agenda 21 sera déclinée autour de deux volets menés en parallèle dans un premier temps, avant de s'imbriquer :

- la Charte de la Participation Citoyenne sera co-élaborée avec les Bayonnais de juin 2009 à janvier 2010
- l'Agenda 21 sera élaboré de juillet 2009 à décembre 2010.

Cette démarche a été présentée lors de la Commission « Développement Durable et Participation citoyenne » du 15 avril 2009, afin de recueillir les remarques et avis des participants avant la consultation des bureaux d'études.

La Ville procède actuellement à la sélection d'un bureau d'études qui accompagnera spécifiquement la co-élaboration de la Charte de la Participation Citoyenne et d'un second bureau d'études qui sera chargé d'assister la Ville dans sa construction de l'Agenda 21, depuis le diagnostic partagé jusqu'à la réalisation et au suivi du programme d'actions.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le lancement de l'élaboration de la Charte de la Participation Citoyenne et de l'Agenda 21 de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.